

N° d'épreuve FFM	403
Moto-Club —	DE BROU
N° d'affiliation———	0180
Date —	9 JUIN 2019
Lieu —	LES TONNES / DAMPIERRE SOUS BROU
Organisateur technique -	GUILLAUME COISPEAU
E-mail —	coispeau.couverture@sfr.fr
Téléphone ————	06.46.49.30.16

CDF NATIONAL MX1 / MX2

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GALLOU CHRISTIAN / POURRIAU DANIEL(adj)	Licence:	049090/019995
Délégué FFM (Président du Jury)	BELLANGER ALAIN	Licence :	003385
Membre du Jury	DION DENIS	Licence :	056813
Membre du Jury	GERAY CLAUDE	Licence :	011388
Commissaire technique responsable	CACHELEUX Jérôme	Licence :	
Responsable du chronométrage	NARVOR Véronique	Licence :	

Article 3

Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

✓	National MX1*
Age	15 ans minimum
Licences	NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée	Classes 3 & 4
Plaques	Numéro noir sur fond blanc

	National MX2
Age	13 ans minimum en 125cc 2T
	15 ans minimum en 250cc 4T
Licences	NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée	
Plaques	Numéro blanc sur fond noir

* Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.

En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160€	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4ème	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19ème	47 €
5 ^{ème}	110 €	10ème	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €



Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... DR BARTHELEMY

Hôpital le plus proche CHATEAUDUN

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site CIRCUIT DES TONNES

AdresseRD 955, DAMPIERRE SOUS BROU

Capacité Moto:

Pendant les essais :

54

En manche:

AE

Caractéristiques :

*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

8 MARS 2019



Visa de la Ligue

Date: 25/03/2019

Signature numérique de CAILLY Christine

DN: cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr,

c=FR

Date: 2019.03.25 17:28:22 +01'00'

Visa de la FFM

Date: 16/04/2019 Numéro: 19/0428





N° d'épreuve FFM	403
Moto-Club ———	DE BROU
N° d'affiliation———	0180
Date —	9 JUIN 2019
Lieu —	DAMPIERRE SOUS BROU
Organisateur technique -	GUILLAUME COISPEAU
E-mail —	COISPEAU.COUVERTURE@SFR.FR
Téléphone ————	06.46.49.30.16

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GALLOU CHRISTIAN / POURRIAU DANIEL(adj)	Licence: 049090/019995
Délégué FFM (Président du Jury)	FAIVRE JOEL	Licence :
Membre du Jury	GERAY CLAUDE	Licence : 011388
Membre du Jury	DION DENIS / BELLANGER ALAIN	Licence: 056813/003385
Commissaire technique responsable	CACHELEUX Jérôme	Licence :
Responsable du chronométrage	NARVOR Véronique	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Side-car Cross Inter

Age* ------ 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
60 ans maximum pour les pilotes et les passagers
Licences ----- NCO / INTER / LUE
Cylindrées ----- De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T
Plaques ----- Numéro noir sur fond jaune

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1959).

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11 ^{ème}	45 €	16 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	120€	7 ^{ème}	65 €	12 ^{ème}	40 €	17ème	15 €
3 ^{ème}	100 €	8ème	60 €	13 ^{ème}	35 €	18 ^{ème}	10€
4 ^{ème}	90 €	9ème	55 €	14 ^{ème}	30 €	19 ^{ème}	10 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	50 €	15 ^{eme}	25 €	20 ^{ème}	10 €



Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médicalisation de la manifestation Article 6

Nom médecin responsable	DR BARTHELEMY

Nombre d'ambulance(s) 3 Nombre de secouristes 35

Hôpital le plus proche CHATEAUDUN Temps de trajet (en min) 30 MINUTES

Le site de pratique Article 7

Accès:

Nom du site CIRCUIT DES TONNES

Adresse RD955 DAMPIERRE SOUS BROU

Capacité Side-Car:

Pendant les essais : 36

En manche:

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 6 ML Largeur de la grille 40 ML

Longueur de la ligne droite de départ 100 ML

Nombre d'OCP* *Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 8 MARS 2019



Visa de la Ligue

Date: 25/03/2019

Signature numérique de CAILLY Christine

DN: cn=CAILLY Christine, o=Lique Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liquemotocentre@orange.fr,

c=FR

Date: 2019.03.25 17:29:04 +01'00'

Visa de la FFM

16/04/2019 Date: Numéro: 19/0428





N° d'épreuve FFM	403
Moto-Club ———	DE BROU
N° d'affiliation———	0180
Date —	8 ET 9 JUIN 2019
Lieu —	LES TONNES/DAMPIERRE SOUS BROU
Organisateur technique -	GUILLAUME COISPEAU
E-mail ———	coips213@hotmail.fr
Téléphone ————	0646493016

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ----- 8 juin 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
		Déroulement Contrôles administratifs Contrôles techniques	LIGUE 125/MX1/SIDECAR LIGUE 125/MX1/SIDECAR	Durée



*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date -

9 JUIN 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8H		BRIEFING COMMISSAIRES		
8H15		Briefing pilotes		
8H30	8H45	Essais Libres	LIGUE 125	15 MIN
8H50	8H55	Test de départs	NAT. MX1	5 MIN
9H00	9H20	Essais Libres	NAT.MX1	20 MIN
9H25	9H45	Essais Libres	SIDECAR	20 MIN
9H50	10H20	Entracte		
10H25	10H40	Essais Chronométrés	LIGUE 125	15 MIN
10H50	11H10	Essais Chronométrés	NAT.MX1	20 MIN
11H15	11H20	Test de départs	SIDECAR	5 MIN
11H25	11H45	Essais Chronométrés	SIDECAR	20 MIN
11H50	13H20	Repas		
13H30	13H55	Manche I	LIGUE 125	20 MIN+17
14H00	14H10	Tour de reconnaissance	NAT.MX1	
14H15	14H45	Manche I	NAT.MX1	25 MIN+17
14H50	15H20	Manche I	SIDECAR	20 MIN+2T
15H20	15H35	Entracte		
15H35	16H00	Manche 2	LIGUE 125	20 MIN+17
16H05	16H15	Tour de reconnaissance	NAT.MX1	
16H20	16H50	Manche 2	NAT.MX1	25 MIN+17
16H55	17H25	Manche 2	SIDECAR	20 MIN+2T
17H25	17H40	Entracte		
17H45	18H10	Manche 3	LIGUE 125	20 MIN+1T
18H15	18H35	Manche 3	SIDECAR	20 MIN+2T
19 H		Remise des Prix		



Nº d'épreuve FPM	403
Moto-Club	DE BROU
N° d'affiliation	0180
Date	8 ET 9 JUIN 2019
Lieu -	LES TONNES/DAMPIERRE SOUS BROU
Organisatour technique -	GUILLAUME COISPEAU
Head	coips213@hotmail.fr
Tüliphone	0646493016

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ----- 8 juin 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15H	20H	Contrôles administratifs	LIGUE 125/MX1/SIDECAR	
15H	20H	Contrôles techniques	LIGUE 125/MX1/SIDECAR	



*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 9 JUIN 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8H		BRIEFING COMMISSAIRES		
8H15		Briefing pilotes		
8H30	8H50	Essais Libres	SIDECAR G1	20 MIN
8H55	9H15	Essais Libres	SIDECAR G2	20 MIN
9H20	9H25	Test de départs	NAT.MX1	5 MIN
9H30	9H50	Essais Libres	NAT.MX1	20 MIN
9H55	10H10	Essais Libres	LIGUE 125	15 MIN
10H15	10H30	Entracte		15 MIN
10H35	10H40	Test de départs	SIDECAR G1	5 MIN
10H45	11H05	Essais Qualificatifs	SIDECAR G1	20 MIN
11H10	11H15	Test de départs	SIDECAR G2	5 MIN
11H20	11H40	Essais Qualificatifs	SIDECAR G2	20 MIN
11H45	12H05	Essais Chronométrés	NAT.MX1	20 MIN
12H10	12H25	Essais Chronométrés	LIGUE 125	15 MIN
12H30	13H25	Repas		
13H25	13H55	Manche I	SIDECAR	20 MIN+2T
14H00	14H10	Tour de reconnaissance	NAT.MX1	
14H15	14H45	Manche I	NAT.MX1	25 MIN+1T
14H50	15H15	Manche	LIGUE 125	20 MIN+1T
15H15	15H35	Entracte		
15H35	16H05	Manche 2	SIDECAR	20 MIN+2T
16H10	16H20	Tour de reconnaissance	NAT.MX1	
16H25	16H55	Manche 2	NAT.MX1	25 MIN+1T
17H00	17H25	Manche 2	LIGUE 125	20 MIN+1T
17H25	17H40	Entracte		
17H45	18H15	MANCHE 3	SIDECAR	20 MIN +2T
18H20	18H45	MANCHE 3	LIGUE 125	20 MIN +1T
19H00		REMISE DES PRIX		